

BUREAU SYNDICAL DU 11 octobre 2021 Compte rendu des délibérations

Le 11 octobre 2021 à 17h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de LEDRINGHEM, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

Date de la convocation : 05/10/2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 29

Présents : 18

Pouvoir : 0

Votants : 18

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHEN	2 ^{ème} Vice-Présidente			X	
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELAUSSU Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président	X			
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président	X			
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOOTE	10 ^{ème} Vice-Président			X	
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président			X	
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	14 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	Membre du Bureau	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau			X	
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau			X	
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau				X
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau				X
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau			X	
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau			X	
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : Mme Danielle VANMAELE

Ordre du jour

- Adoption du Compte rendu de la réunion de Bureau du 23 SEPTEMBRE 2021
- Agenda prévisionnel
- Marchés publics : Lancement d'un marché en procédure ouverte - Travaux concourant à la transition énergétique
- Ressources humaines :
 - Délibération relative à l'accroissement temporaire d'activité
 - Précisions quant à l'application des 1607 h à compter du 1^{er} janvier 2022
- Finances publiques : premiers éléments d'orientations budgétaires pour 2022
- Questions diverses
- Moment de convivialité : départs de Freddy et Hugo

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion de Bureau du 23 septembre 2021 est adopté.

Agenda prévisionnel

*** mardi 12 octobre 2021 à St Jans Cappel - Schéma directeur des IRVE**

De 15h30 à 17h30 et de 18h à 20h : Ateliers à destination des Maires et délégués des Communes du territoire autour de l'élaboration du SD IRVE (Schéma directeur des IRVE)

A 17h30 : signature de la convention de partenariat AGUR / ENEDIS pour l'élaboration du SD IRVE

*** jeudi 14 octobre 2021 à 10h, Webinaire organisé par GRDF et l'Association des Maires du Nord "Quel avenir pour le gaz sur nos territoires ?"**

Inscription via le lien suivant :

<https://forms.gle/mfEwFfbHeYXgihyr8>

*** Mardi 19 octobre 2021 à 14h : commission Délégation de Service Public dans les locaux du SIECF TE FLANDRE à Hazebrouck (ordre du jour : desserte en gaz des Communes de Cappelle-Brouck et St Pierre Brouck)**

Pour mémoire, les membres de cette commission sont :

TITULAIRES : Jean-Luc CLEENEWERCK, Edmond TURPIN, Franck MEURILLON, Fabrice LAMIAUX, Jean-Luc DEBERT

SUPPLEANTS : Danielle MAMETZ, Stéphane DIEUSAERT, Dominique WALBROU, Hervé DELVA

*** Mardi 26 octobre 2021 à 15h : réunion de travail avec ENEDIS sur le dossier BLARINGHEM (desserte zone d'activités, travaux poste source) dans les locaux du SIECF TE FLANDRE**

Réunion ouverte à l'ensemble des membres du Bureau

*** 28 octobre 2021 matin : Visite de Frédéric Motte conseiller régional, président de REV 3**

Visite de l'entreprise Flash Energie à Quaëdypre et Visite d'un chantier réalisé par l'entreprise sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat à Bollezeele

*** 10 novembre 2021 à Merville - Journée de lutte contre la précarité énergétique**

Ateliers, réunions, échanges à destination des habitants, des associations, des élus, des personnels des CCAS et du Département

Prochaine réunion de Bureau envisagée le lundi 22 novembre 2021

Prochain comité syndical envisagé le jeudi 2 décembre

Délibération N° 11102021 / B01 - Marchés publics : Lancement d'un marché en procédure ouverte - Travaux concourant à la transition énergétique

Vu la délibération du Comité syndical du SIECF en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Marchés publics,

Considérant les besoins à satisfaire pour le service éclairage public, Feux tricolores et IRVE,

Monsieur le Président propose au Bureau la passation d'un marché selon les conditions suivantes :

- Définition de l'étendue du besoin à satisfaire :

Travaux concourant à la transition énergétique en 4 lots :

- Lot 1 : Travaux d'investissement de rénovation, modernisation et extension de l'éclairage public ZONE NORD
- Lot 2 : Travaux d'investissement de rénovation, modernisation et extension de l'éclairage public ZONES CENTRE ET SUD
- Lot 3 : Travaux d'investissement d'installation de bornes de recharge de véhicules électriques, feux tricolores, signalisations lumineuses
- Lot 4 : travaux de solarisation du patrimoine bâti public et accessoires concourant à la transition énergétique.

- Durée du marché :

1 an, renouvelable 2 fois, soit un maximum de 3 ans

- Procédure envisagée :

La procédure utilisée sera un accord cadre à bons de commande passé sur appel d'offres ouvert

Il est proposé au Bureau d'autoriser Monsieur le Président à engager la procédure de consultation, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du projet dont les caractéristiques essentielles sont exposées dans la présente délibération.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11102021/B02
Ressources humaines :
Recrutement des agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité

Exposé et proposition :

Le Bureau Syndical ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1-1° ;

Vu la délibération n°31072020/D06 du 31 juillet 2020 portant délégation données au Président et au bureau ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir suivi administratif des chantiers d'effacement et d'enfouissement de réseaux et des chantiers d'IRVE ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- la création à compter du 1^{er} novembre 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17,5 heures.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle en adéquation avec les missions confiées.

La rémunération de l'agent sera en concordance avec ses diplômes et son expérience professionnelle. Elle sera calculée par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon au minimum et à l'indice brut du 12^{ème} échelon au maximum du grade de recrutement.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11102021/B03
Ressources humaines :
Organisation du temps de travail et mise en place des 1607h -
Délibération rectificative suite à deux erreurs matérielles de la
délibération n° 16062021/B01 du 16 juin 2021

Exposé et proposition :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 instaurant la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2019-829 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 31072020/D06 du 31 juillet 2020 portant délégation données au Président et au bureau ;

Vu l'avis du comité technique du 15 juin 2021 ;

Vu la délibération n° 16062021/B01 du 16 juin 2021 fixant l'organisation du temps de travail des agents du Syndicat et la mise en place des 1607 heures.

Considérant que la délibération n° 16062021/B01 est entachée de deux erreurs matérielles concernant le nombre de jours de Réduction du Temps de Travail attribués puis des modalités d'accomplissement de la journée de solidarité et qu'il convient de la modifier.

Le Président propose à l'assemblée :

➤ **Fixation de la durée hebdomadaire de travail**

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre à compter du 1^{er} janvier 2022 est fixé au choix de l'agent aux deux options suivantes :

✓ **Option 1 : 35h00 par semaine**

Les agents choisissant cette option 1 ne sont pas concernés par l'obtention de jour de réduction du temps de travail (RTT)

✓ **Option 2 : 36h30 par semaine.**

Les agents choisissant l'option 2 bénéficieront de **9 jours de réduction de temps de travail (ARTT)** afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

Les absences au titre des congés pour raison de santé réduisent à due proportion le nombre de jours RTT que l'agent peut acquérir, conformément aux préconisations de la [circulaire du 18 janvier 2012](#) relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.

Ne sont, toutefois, pas concernés les congés de maternité, adoption ou paternité et les autres congés particuliers comme le congé pour exercer un mandat électif local, les décharges d'activité pour mandat syndical, ou encore le congé de formation professionnelle.)

➤ **Journée de solidarité**

Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera instituée :

- Par le travail de 7 heures précédemment non travaillées (préparation et organisation des réunions de bureau et comité syndicaux hors temps de travail habituel) pour les agents ayant choisi l'option 1, soit 35 heures par semaine.
- Par la réduction d'une journée sur le nombre de jours ARTT pour les agents ayant choisi l'option 2, soit 36,5 heures par semaine.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Finances publiques : premiers éléments d'orientations budgétaires pour 2022

- *Cotisations éclairage public*
- *Programme travaux article 8*

Questions diverses

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Danielle VANMAELE
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du SIECF,